



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
21 QUAI JEAN MOULIN  
76037 ROUEN CEDEX

**Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**

21 quai Jean Moulin  
76037 Rouen Cedex  
Téléphone : 02 32 18 90 14  
Mél. : [drfip76.pgf.particuliers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip76.pgf.particuliers@dgfip.finances.gouv.fr)

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Aurélie Connan  
Téléphone : 02 32 18 90 14

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE

76 SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE

Rouen, le 12/11/2020

Objet: Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier transmis dans la semaine du 2 juin 2020, je vous ai invité à me proposer une liste de personnes<sup>1</sup> susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID.

Par délibération n° 30/20 en date du 26/10/2020, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste que vous avez bien voulu me transmettre le 07/11/2020 et conformément au 2 de l'[article 1650 du code général des impôts](#), j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le document ci-joint.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice régionale des finances publiques,

  
Thierry COCHET  
Administrateur des finances publiques adjoint

1 - 24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants, 32 personnes pour les communes de plus de 2 000 habitants.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE**  
La Directrice régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
- CHEVALLIER Eric	- PHILIPPE née DECURE Catherine
- GODU née NEEL Florence	- LEFEBVRE Joris
- BOURGAIS née LERIDEL Sylvie	- COLLIAUX Frank
- GRAS Fabien	- FRANÇOIS née MOMMER Pascale
- GONFROY née CURNY Anne	- MARTINET née MERCIER Claire
- L'HUILLIER Guillaume	- LERONDEL Mathilde

**Remarque** : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Rouen, le 12 novembre 2020

Destinataire :  
Le Maire de la commune

Pour la Directrice régionale des finances publiques,

  
Thierry COCHET  
Administrateur des finances publiques adjoint